

### Menaces sur les petites écoles et les collèges, c'est un véritable jeu de massacre auquel se livrent état et conseil départemental

#### Rattachement des petites écoles au collège du secteur

Si ce projet se réalise, cela veut dire :

- Suppression des postes de direction dans les écoles (pas de petites économies)
- La ou le principal(e) du collège reçoit de l'inspection académique la dotation en heures d'enseignement et de postes à répartir entre les enseignants du collège.
- En sera-t-il de même avec les postes des écoles ?
- L'inspection académique se déchargerait ainsi des « soucis » de la carte scolaire

#### L'école rurale

Elle accueille 24% des élèves du primaire.

- **En 10 ans, la France est passée de 11 479 communes sans école à 13 131 (35% des villages)**
- **Toutes les études le montrent : les petites écoles ont de meilleurs résultats. Même M. Blanquer le dit, en fois de quoi, il démolit ce qu'il fait semblant d'adorer !**
- **En effet, pour ce gouvernement comme les précédents, un enseignant pour 15 ou 20 élèves, ce n'est pas rentable. Nous, nous pensons que pour l'avenir des enfants, ca l'est.**

#### Plus de fermetures de petites écoles d'ici 2 022 ?

a annoncé M. Macron.

- + Mais rien pour les moyens envisagés pour ouvrir le nombre de postes nécessaires à chaque rentrée.
- + Donc, on fermera des classes pour couvrir les besoins à chaque rentrée. (dans ce cas, on dit, on redéploiera les moyens, c'est censé faire mieux ?)
- + Il est à craindre que des pressions soient faites auprès de certaines municipalités pour « accepter volontairement » la suppression –pardon, le transfert- de leur école. Au besoin, des subventions (là on a de l'argent !) sont prévues pour agrandir l'école d'accueil alors que les petites écoles sont souvent très bien équipées. Si ce n'est pas du gâchis, ça y ressemble !
- **Il y a souvent un monde entre les annonces officielles et la réalité du terrain.**
- **Les classes de CP à petit effectif**  
L'initiative est très louable mais elle le serait encore plus si on ne surchargeait pas les autres classes faute de créer les postes nécessaires

#### Rappel

L'école rurale : le ministre de l'Education Nationale en vantait le « dynamisme pédagogique » et « l'innovation » en mars dernier dans les Yvelines. Toutes ces décisions contredisent ces nobles affirmations. Ce serait risible si le sujet n'était aussi grave.

#### Collèges

**Après les fermetures de classes à tour de bras, la disparition des petites écoles, comme si cela ne suffisait pas, le conseil départemental s'y met aussi. Il envisage la suppression de 5 collèges, pas moins !**

- Le collège Bienvenu Martin pour lequel le conseil départemental refuse les travaux de rénovation indispensables. Le fait qu'il soit classé en zone prioritaire ne rentre pas en ligne de compte, seul a été pris en compte le montant des travaux à effectuer (montant d'ailleurs très discutable si on en croit les débats à ce sujet). Le préfet, qui décide en dernier ressort va-t-il revenir sur sa décision précédente ?
- Les collèges de Brinon et d'Ancy le Franc sont également visés en raison de leur trop petit effectif ainsi que les collèges de St Sauveur et de Bléneau. Dans tous ces cas, seul le montant des frais engagés a été pris en compte au détriment de l'intérêt des enfants qui pourraient travailler dans de meilleures conditions
- Ces décisions, si elles venaient à se confirmer, sont avant tout politiques : le projet a été accepté par une très grande majorité des conseillers. Les conséquences, pour les territoires concernés seront dramatiques : ils seront beaucoup moins attractifs et ce genre de décision sera irréversible. La majorité des élus qui soutiennent ce projet ne remettent pas en cause la politique du gouvernement et au final, la soutiennent. La meilleure preuve : le conseil départemental a accepté, à une grande majorité, la politique de modération imposée par le gouvernement. En foi de quoi, il essaie de faire des économies dans tous les sens.

# Fermeture de l'annexe de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort à Champignelles : un mauvais coup et un gâchis de plus.

Cette décision, prise sans concertation par le ministère de l'agriculture et pour des raisons exclusivement budgétaires, a suscité une grande émotion. Un article, paru récemment dans le Chasseur Français explicite clairement les tenants et aboutissants.

A la création de ce site, la région était déjà délaissée par les vétérinaires ; la situation ne s'est pas améliorée mais les décideurs n'en ont eu cure

Ce site, unique en Europe, a bénéficié de subventions publiques : 2,5 millions d'euros en particulier de l'Europe et de la Région. Il bénéficie d'équipements de pointe.

Après fermeture, il n'y aura plus de salle d'autopsie dans un rayon de 160 km.

« la fermeture de ce centre va tuer un peu plus la

ruralité »

Quoi qu'il en soit, les activités concernant les enseignements pratiques en production s animales et sécurité sanitaire vont être redéployées (encore ce terme élégant pour ne pas dire qu'on va fermer le site !) vers le site de Goustansville en Normandie, qui est la porte à côté et le site de Maisons-Alfort. En juillet dernier, le Préfet avait visité le site avec le maire de Champignelles. Etait-il au courant de la fermeture ?

Il aurait pu informer le ministre du gâchis (un de plus) que représente ce « redéploiement » gâchis d'autant plus grand que rien ne dit que sur les sites de repli, des travaux coûteux ne soient pas nécessaires.

La question liée à la fermeture de ce site a fait l'objet d'un débat lors du dernier conseil communautaire le 15 mai dernier. Que ce soit pour l'avenir de ce site ou pour l'avenir des écoles ou des collèges, on est souvent confronté à une résignation. Quant à nos élus, nationaux en particulier, ils déclarent qu'ils ont à cœur de défendre ces services publics, mais dans le même temps, ils votent à Paris les budgets d'austérité.

## Après l'incendie de Notre-Dame

Ce dramatique incendie a suscité une grande émotion et a par ailleurs entraîné des déclarations souvent infondées et en tous les cas irresponsables.

- 
- La souscription qui a été lancée a rassemblé des sommes considérables. En particulier, certains donateurs ont effectué un versement conséquent. Il est dommage que les médias (enfin la plupart d'entre eux) n'aient pas souligné que pour M. Arnaud, 100 millions d'euros représentent 4 jours de son enrichissement personnel et il doit lui en rester un peu pour finir le mois ! Un smicard qui verse 4 jours de son salaire aura un peu plus de mal à le finir ce mois !
- 
- Cette souscription a du bon, d'abord pour Notre-Dame qui devra être reconstruite mais aussi elle nous a montré que de l'argent il y en a et quand des salariés demandent une augmentation (sûrement pas de 100 millions !) celle-ci ne devrait pas poser de problème au vu des profits de certaines entreprises et versements aux actionnaires.
- 
- Ce sinistre a mis en lumière la situation souvent dramatique de notre patrimoine : des milliers de monuments, en particulier des églises sont en très mauvais état. Depuis la loi de 1905, il appartient aux communes (en particulier) d'en assurer l'entretien. Ce n'est pas en réduisant sans arrêt les dotations que celles-ci pourront faire entreprendre les travaux nécessaires. Et pourtant, ce serait l'occasion de lancer un programme de travaux qui permettrait de faire travailler des corps de métier qui ont un savoir-faire en la matière avec l'avantage de relancer l'économie.

## A propos des impôts

M. Arnaud, paie 40 fois moins d'impôts, (compte tenu de son chiffre d'affaires) qu'un artisan-couvreur, par exemple, de Forterre. Sans parler des entreprises comme Amazon qui n'en paient quasiment pas ou si peu car elles peuvent se permettre de délocaliser leur activité dans des pays à la réglementation fiscale plus arrangeante. Notre couvreur, lui, ne se délocalisera pas.

Rappelons notre position à ce sujet :

- D'abord une réelle progressivité de l'impôt. Il est anormal que plus l'entreprise est importante, moins elle est imposée (entreprise importante, c'est avec des centaines ou des milliers de salariés pas le petit artisan avec deux compagnons !)
- Un système d'aide aux entreprises qui embauche des salariés : Le CICE qui représente des sommes importantes en faveur d'entreprises qui font des bénéfices et qui licencient serait beaucoup mieux utilisé pour soutenir la filière de l'artisanat. L'exemple du CICE a montré que là aussi, il y a de l'argent.

Notre camarade Ian Brossat qui mène notre liste lors des européennes a montré combien la soumission aux décisions européennes, appliquées avec zèle par le président Macron est mortelle pour les zones rurales et les services publics.

Une autre politique est possible : par exemple, les énormes sommes mises à la disposition des banques privées par la banque européenne devraient être réorientées vers des programmes de soutien à l'activité économique plutôt que favoriser la spéculation qui pourrait à terme finir par une crise pire qu'en 2008.